

*Decision modificative n° 6 au budget scolaire periscolaire clsh restauration scolaire*

Date de la délibération : 17/12/2018

Thème: Délibération du Conseil

Séance : Délibération du Conseil

Objet : Decision modificative n° 6 au budget scolaire periscolaire clsh restauration scolaire

Service : Service des Assemblées



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
GAILLAC -  
GRAULHET**

Técou BP 80133 -  
81604 - GAILLAC  
Cedex

Accueil du lundi au  
vendredi  
De 9h00-12h15 /  
13h45-17h30